



PROTOCOLE SANITAIRE SALLE L'ETAPE DE PIERRERUE

Le présent Protocole Sanitaire précise les consignes sanitaires à respecter en vue d'assurer la bonne marche et le bon fonctionnement de la Salle Communale dans le contexte actuel d'épidémie de Covid-19.

Tout utilisateur des locaux est contraint de s'y soumettre entièrement et sans réserve. Le locataire de la Salle Communale est responsable du respect des consignes sanitaires suivantes :

- 1 – Le Port du Masque obligatoire dans les lieux clos.
- 2 – Désinfection obligatoire des mains (au savon ou au gel hydro-alcoolique) à l'entrée de la salle.
- 3 – Veiller au bon respect des gestes barrières (lavage régulier des mains au savon ou au gel hydroalcoolique, tousser ou éternuer dans son coude, utiliser un mouchoir à usage unique, ...).
- 4- Echange et partage d'effets personnels proscrits
- 5 – Merci d'éviter les embrassades et de s'assurer que la distanciation physique est respectée : 1,50 mètre entre 2 personnes.
- 6 – Ne pas réunir plus de 100 personnes dans l'enceinte de la Salle afin de veiller à la bonne application des consignes sanitaires. Les rassemblements de plus de 10 personnes sont soumis à déclaration en préfecture.
- 7 – Aménager la salle (disposition des tables et des chaises ou de la piste de danse par exemple) de façon à pouvoir respecter les mesures barrières.
- 8 – Utiliser la cuisine et le coin bar dans le respect des gestes barrières et de la distanciation physique. Le port du masque est également conseillé lors de tout contact avec les denrées alimentaires.
- 9 Par la signature de ce Protocole Sanitaire, le locataire s'engage à faire respecter les consignes sanitaires mises en place en vue de lutter contre la propagation du virus.

Le nettoyage des salles sera assumé par la ville.

Le protocole et les affiches des bons réflexes à adopter seront affichés dans la salle.

La commune de PIERRERUE se dégage de toutes responsabilités en cas de non-respect des différentes règles énumérées précédemment.

Le locataire : -----
Location du ----- /----- /2020
Faire précéder de la mention « lu et approuvé »
Signature

Fait en double exemplaire.
A Pierrerue le -----

Le Maire,
Daniel ROGER

Compléter ce « paragraphe « d'utilisation de salle »

Paragraphe de présence obligatoire tenu et rempli par l'organisateur permettant ainsi de retracer chaque passage et d'identifier les personnes contacts en cas de contamination.

Ce registre sera à remplir par une personne référente, après chaque utilisation de salle avec :

Nom du club, de l'association ou de l'organisme -----

Heure d'arrivée / Heure de départ -----

Joindre une fiche des personnes ayant utilisé la salle.

Date du jour ainsi qu'une signature du responsable.